

## **MUNICIPALITÉ DE TINGWICK**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> août 2016 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville, à Tingwick.**

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (19h)  
MM Marcel Langlois, conseiller (19h)  
Ghislain Gagnon, conseiller (19h)  
Gaston Simoneau, conseiller (19h)  
Marjolaine Vaudreuil, conseillère (19h)  
Gervais Ouellette, conseiller (19h)  
Suzanne Forestier, conseillère (19h)

Les membres présents forment le quorum.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire.

**Le maire, Réal Fortin fait lecture de la réflexion.**

**Réflexion : «Nul ne peut atteindre l'aube sans passer par le chemin de la nuit.»**

**2016-08-233**

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que les sujets suivants sont ajoutés :

#### **Dans inspecteur en bâtiment**

Adoption du second projet du règlement #2016-364 amendant le règlement de zonage #2010-311 de la Municipalité de Tingwick concernant la création de la zone RU-14, ajout d'un usage jeu de rôle, ajout dans la zone M-2 de l'usage habitation multifamiliales isolées et ajout des dispositions relatives au remblai et déblai

#### **Dans inspecteur municipal**

Location rouleau compacteur travaux de rechargement

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Gaston Simoneau, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **Dépôt intérêts pécuniers**

La directrice générale et secrétaire-trésorière Chantale Ramsay dépose la déclaration des intérêts pécuniers de la conseillère, Marjolaine Vaudreuil.

#### **Compte-rendu des dépenses pour l'élection partielle du 10 juillet 2016**

Les dépenses pour l'élection partielle du 10 juillet 2016 s'élèvent à 6 967.75\$.

### **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JUILLET 2016**

Rien à signaler.

**2016-08-234**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JUILLET 2016**

Considérant que les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2016 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Forestier, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2016 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay dépose la liste des comptes du mois de juin relatif à sa délégation de pouvoir pour un montant total de 88 134.32\$. Cette liste a été remise à tous les membres du conseil.

2016-08-235

### ADOPTION DES COMPTES

<b>Fournisseur</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Aréo-Feu	Boyaux forestiers service incendie	1 385.74 \$
Banque Nationale	Frais de repas et d'hôtel congrès ADMQ, cotisation annuelle carte de crédit et inscription congrès FQM	2 177.18 \$
Coop du Pré-Vert	Achat divers	7 781.83 \$
Electro Alarme 2000	Achat pagette service incendie	137.92 \$
Environnex	Analyses d'eau usées et potable	157.80 \$
Les Excavations Yvon Houle & Fils	Gravier route Murphy et accotements Chemin Craig	2 975.42 \$
Extincteur Victo	Recharge bonbonnes service de sécurité incendie	75.54 \$
Garage G. Allison	Essence camions #7 et #8	226.17 \$
Gaudreau Environnement	Collecte plastique agricole	857.14 \$
Graphitek	Plastification calendrier parcours historique patrimoine bâti	32.94 \$
Location d'outils	Achat de batteries lumières d'urgences bâtiment municipaux et location trépied et niveau parc école	470.65 \$
Multi Services	Réparation air climatisé bureau administratif	1 302.24 \$
Piquets d'arpentage Drummond inc.	Piquets parc école	80.48 \$
Plomberie Denis Carignan	Remplacer le réservoir d'eau chaude au service de garde	1 017.54 \$
La Sablière de Warwick	Gravier 0 3/4 asphalte stationnement OTJ et route du 4e rang	9 042.39 \$
Les Services EXP	Honoraires professionnels projet rechargement et drainage rue du Bord de l'eau et étude infrastructure rue du Bord de l'eau	6 496.09 \$
SOS Technologies	Remplissage cylindre d'oxygène et achat cartouche électrodes service de sécurité incendie	166.20 \$
Station du Mont-Gleason	Commandite tournoi de golf	505.89 \$
Techservice	Réparation bris automate station d'eau potable	1 452.66 \$
Vitrierie Lavero	Vérifier barre-panique CPE	183.96 \$
Vivaco	Achat faucheuse et achat d'huile faucheuse, pépinière et tracteur	9 549.52 \$
<b>Total</b>		<b>46 075.30 \$</b>

Sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que les comptes présentés soient acquittés pour une somme globale de 46 075.30\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **RAPPORT CONSEILLERS RESPONSABLES D'UNE DOSSIER**

### **Le conseiller Marcel Langlois**

- ☞ Informe les citoyens que nous avons rencontré deux représentants de la Sécurité Publique pour l'entente de desserte en incendie avec la Ville d'Asbestos et donne un compte-rendu des démarches entreprises. Une rencontre d'information avec les citoyens du secteur sera tenue en août 2016.

### **Le conseiller Ghislain Gagnon**

- ☞ Le projet des carrés de sable au CPE dans le cadre du programme du pacte rural est terminé. Seul l'achat d'un jeu ou l'installation de balançoire reste à faire avec les sommes restantes.
- ☞ Invite les citoyens à participer aux régates de bateaux qui auront lieu les 6 et 7 août prochain.

### **Le conseiller Gaston Simoneau**

- ☞ Rien à signaler.

### **La conseillère Marjolaine Vaudreuil**

- ☞ Rien à signaler.

### **Le conseiller Gervais Ouellette**

- ☞ À compter de 2016 le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local doit être utilisé exclusivement pour l'entretien des routes en saison estivale.

### **La conseillère Suzanne Forestier**

- ☞ Compte-rendu de la tenue des jeudis en chanson qui a attiré environ 120 personnes.
- ☞ Invite les citoyens au cinéma plein air qui aura lieu le 6 août prochain dans le Sentier Les Pieds d'Or.

### **La directrice générale et secrétaire-trésorière**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay suite à son absence de la séance du 4 juillet 2016 fait un suivi des allégations qui ont été mentionnées à son égard.

### **Le maire Réal Fortin**

- ☞ Annonce d'une activité qui aura lieu au Mont-Gleason «Pro forma» afin d'amasser des fonds pour la construction d'un prolongement de la piste cyclable vers la station de ski.
- ☞ Explication de la délégation de pouvoir de la directrice générale.

2016-08-236

### **Retrait de tous les dossiers du conseiller, Gaston Simoneau**

Le maire, Réal Fortin fait état de la situation des plaintes continuelles et des demandes de révision à la Commission d'accès à l'information qui ne servent à rien, qui coûte de l'argent aux citoyens inutilement et qui restreint le bon fonctionnement de la municipalité et demande que chaque conseiller mentionne sa position quant aux propos et gestes du conseiller, Gaston Simoneau.

Chaque conseiller mentionne son désaccord aux propos et gestes du conseiller, Gaston Simoneau.

Considérant que le maire, Réal Fortin retire le conseiller, Gaston Simoneau de

tous les dossiers qui lui étaient attribués;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Forestier, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu d'appuyer le maire, Réal Fortin dans sa décision.

Le conseiller, Gaston Simoneau vote contre la présente résolution.

Adoptée sur division.

**2016-08-237**

**Demande du conseiller, Gaston Simoneau : entretien avec l'avocat de la municipalité**

Considérant que le conseiller, Gaston Simoneau demande un entretien avec l'avocat de la municipalité;

Considérant que le maire, Réal Fortin demande le vote;

Vote pour l'adoption de la résolution

Marcel Langlois

Ghislain Gagnon

Marjolaine Vaudreuil

Gervais Ouellette

Suzanne Forestier

Vote contre l'adoption de la résolution

Gaston Simoneau

En conséquence, sur proposition de la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu de ne pas autoriser le conseiller, Gaston Simoneau à s'entretenir avec l'avocat de la municipalité directement mais de suivre la procédure habituelle pour un conseiller en posant ses interrogations au maire ou à la directrice générale afin que ceux-ci puissent lui répondre ou consulter l'avocat s'ils n'ont pas la réponse aux questions du conseiller.

Adoptée sur division.

**RESPONSABLE DES EAUX**

**2016-08-238**

**Offre de service : entretien airs climatisés**

Considérant que la municipalité de Tingwick a demandé des prix pour l'entretien des airs climatisés du bureau administratif, du CPE et de la salle paroissiale pour 4 visites par année :

Climcô : 890\$

Ventilation Bois-Francis inc. : 1 694\$

Multi-Services MGM : 1 820\$

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Suzanne Forestier, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte l'offre de service de Climcô.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

**2016-08-239**

**Dérogation mineure : M. Denis Thériault**

Considérant que le lot visé est le 940-9 du Canton du Tingwick, situé dans la zone R-1;

Considérant que le demandeur désire :

Agrandir son chalet et la somme des marges de recul latérales serait à 5,0419 mètres et que le minimum de la somme des marges de recul latérales devrait être à

5,25 mètres selon le règlement #2010-311 en vigueur;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont recommandé l'acceptation de la présente demande pour les motifs suivants :

1. La dérogation porte seulement sur la somme des marges de recul latérales;
2. La longueur totale de la dérogation est de 0.2081 m;
3. La présente demande ne cause aucun préjudice pour le futur.

En conséquence, sur proposition du conseiller, Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Marcel Langlois, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la présente dérogation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2016-08-240**

**Règlement #2016-365 amendant le règlement de permis et certificats #2010-314 en ajoutant le certificat de garde de poules**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Suzanne Forestier et résolu que le règlement #2016-365 amendant le règlement de permis et certificats #2010-314 en ajoutant le certificat de garde de poules.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2016-08-241**

**Adoption du second projet du règlement #2016-366 amendant le règlement de zonage #2010-311 et autorisant la garde de poules à l'intérieur du périmètre urbain et du secteur Trois-Lacs**

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Marcel Langlois et résolu que le second projet du règlement #2016-366 amendant le règlement de zonage #2010-311 et autorisant la garde de poules à l'intérieur du périmètre urbain et du secteur des Trois-Lacs soit adopté en enlevant l'autorisation dans les habitations bifamiliale et multifamiliale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2016-08-242**

**Demande de modification schéma d'aménagement MRC d'Arthabaska : circuit pour motos hors route**

Considérant que M. Guy Daigle demande une modification à la réglementation en vigueur sur le territoire de la municipalité de Tingwick afin d'ajouter l'autorisation pour l'implantation d'un circuit de motos hors route dans sa zone;

Considérant que le conseil de Tingwick a déjà accepté de modifier son règlement;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que la Municipalité de Tingwick demande à la MRC d'Arthabaska de modifier son schéma d'aménagement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2016-08-243**

**Adoption du second projet du règlement #2016-364 amendant le règlement de zonage #2010-311 de la Municipalité de Tingwick concernant la création de la zone RU-14, ajout d'un usage jeu de rôle, ajout dans la zone M-2 de l'usage habitation multifamiliale isolées et ajout des dispositions relatives au remblai et déblai**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette et résolu que le second projet du règlement #2016-364 amendant le règlement de zonage #2010-311 de la Municipalité de Tingwick concernant la création de la zone RU-14, ajout d'un usage jeu de rôle, ajout dans la zone M-2 de l'usage habitation multifamiliales isolées et ajout des dispositions relatives au remblai et déblai soit adoptée en apportant certaines correction pour la partie remblai déblai.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## INSPECTEUR MUNICIPAL

### **Rappel conducteurs camion de déneigement : date limite 26 août 2016 midi Résolution numéro 2016-08-244**

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Marcel Langlois et résolu que l'offre d'emploi de conducteurs de camion de déneigement pour la saison 2016-2017 soit offerte aux mêmes conducteurs que l'an passé. Que la date limite pour répondre à cette offre soit le vendredi 26 août 2016 à midi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2016-08-245**

### **Rechargement rue du Bord de l'Eau : risque potentiel de contamination : recommandation de la phase II : vérification qualité des sols de la structure de chaussée**

Considérant que suite à la phase I des tests de sols sur la rue du Bord de l'eau pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour des travaux de rechargement et de drainage ont révélés des indices de contamination potentielle reliée à l'utilisation passée d'abat poussière de nature inconnue;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que la municipalité donne le mandat à la firme EXP d'effectuer la phase II de l'étude.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2016-08-246**

### **Embauche arpenteur : servitudes d'égout pluvial et de passage**

Considérant que des travaux d'amélioration du drainage doivent être effectués sur la rue du Bord de l'eau;

Considérant que les tuyaux présentement en place ne possèdent aucun droit de passage ou de servitude;

Considérant que la Municipalité de Tingwick doit augmenter le diamètre des tuyaux existants;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère, Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que la municipalité embauche un arpenteur afin que celui-ci détermine des servitudes et des droits de passage pour les tuyaux appartenant à celle-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2016-08-247**

### **Embauche de Me Marie-Claude Côté, notaire : servitudes d'égout pluvial et de passage : rue du Bord de l'eau**

Considérant que des travaux d'amélioration du drainage doivent être effectués sur la rue du Bord de l'eau;

Considérant que les tuyaux présentement en place ne possèdent aucun droit de passage ou de servitude;

Considérant que la Municipalité de Tingwick doit augmenter le diamètre des tuyaux existants;

Considérant que la Municipalité de Tingwick a embauché un arpenteur pour effectuer ces travaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Langlois, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que la municipalité embauche Me Marie-Claude Côté pour la signature desdites servitudes et desdits droits de passages. Que le maire, Réal Fortin et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés aux fins des présentes à signer pour et au nom de la Municipalité de

Tingwick tous documents relatifs à ces servitudes et droits de passage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Demande de M. Guy Rioux : intervention dans un cours d'eau  
La résolution numéro 2016-08-248**

**CONSIDÉRANT** l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 239 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Arthabaska lors de sa séance régulière du 18 mars 2009, lequel règlement est entré en vigueur le 8 juillet 2009 ;

**CONSIDÉRANT** la demande d'intervention faite par M. Guy Rioux le 23 juin 2016 pour le cours d'eau Desrochers;

**CONSIDÉRANT** que la problématique est un mauvais écoulement de l'eau;

**CONSIDÉRANT** la localisation des travaux sur les lots 158 et 159 du Canton de Tingwick;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la demande faite par M. Benoît Lambert la personne désignée par la municipalité de Tingwick suite à sa visite terrain;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur le cours d'eau Desrochers;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu:

**QUE** les membres du Conseil de la Municipalité de Tingwick appuient la demande d'intervention faite par M. Benoît Lambert et transmettent la présente demande à la MRC d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à enlever les obstructions.

**QUE** l'intégralité des frais liés aux travaux soient répartis entre le propriétaire et la municipalité selon la résolution #2015-07-259.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2016-08-249**

**Refaire bordure de pavage en face de M. Jean-Claude Ménard**

Considérant que lors de la dernière inondation la municipalité avait dû enlever la bordure de pavage en face de chez M. Jean-Claude Ménard;

En conséquences, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Marcel Langlois, il est résolu de remettre la bordure de pavage dès que la municipalité effectuera des travaux de pavage sur son territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2016-08-250**

**M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs : octroi subvention de 32 000\$ : rechargement d'une partie du rang 9 et surfacage d'une partie du Chemin de la Station**

Considérant que M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs a octroyé une subvention pour l'amélioration du réseau routier pour l'année 2016 d'un montant de 32 000\$;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu d'utiliser les sommes de cette subvention au rechargement d'une partie du rang 9 et au surfacage d'une partie du Chemin de la Station.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Cessation d'une partie de la rue du Bord de l'eau : Riverains 3-Lacs N.O :  
paiement arpenteur, notaire et professionnel par le vendeur et entente sur la  
largeur de la rue à acquérir  
La résolution numéro 2016-08-251**

Considérant que les représentants de Riverains 3-Lacs N.-O. désire remettre une partie de la rue du Bord de l'eau qui leurs appartiennent à la municipalité;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Suzanne Forestier, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la rue du Bord de l'eau aux conditions suivantes :

- ✓ que la municipalité acquiert la rue et non les puits d'eau potable qui y sont rattachés;
- ✓ que le prix payé par la municipalité sera de 1\$;
- ✓ que les coûts d'arpenteur et de notaire seront aux frais du vendeur;
- ✓ que le vendeur devra obtenir toute les cessations de terrains afin que la rue puisse avoir une largeur conforme au règlement en vigueur;
- ✓ que le maire, Réal Fortin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay soient autorisés aux fins des présentes à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2016-08-252**

**Rechargement 2 parties du Chemin Allison approximativement 750 tonnes**

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Marcel Langlois et résolu d'effectuer le rechargement de 2 parties du Chemin Allison pour un total approximatif de 750 tonnes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2016-08-253**

**Location rouleau compacteur**

Il est proposé par le conseiller Marcel Langlois, appuyé par le conseiller Gervais Ouellette et résolu de louer un rouleau compacteur pour les travaux de rechargement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

- MRC d'Arthabaska : Règlement édictant le plan de gestion des matières résiduelles révisé : avis donné aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska;
- Mme Christiane Pichette et M. Claude Meunier : félicitations pour l'excellent travail effectué par Mme Valérie Gagné, inspectrice en bâtiment

**ADMINISTRATION**

**2016-08-254**

**Embauche de Mme Éloïse Fouquette en remplacement de M. Jordan Charette**

Considérant que M. Jordan Charette n'avait plus assez de disponibilité pour effectuer l'entretien des parcs municipaux;

Considérant que Mme Éloïse Fouquette avait transmis son cv dans les délais prévus;

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Langlois, appuyée par la conseillère Suzanne Forestier, il est résolu que la Municipalité de Tingwick confirme l'embauche de Mme Éloïse Fouquette.



Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Embauche secrétaire-réceptionniste  
La résolution numéro 2016-08-255**

Considérant que Mme Martine Lebeau a remis sa démission;

Considérant qu'un comité de sélection est composé pour l'embauche d'une nouvelle ou d'un nouveau secrétaire-réceptionniste;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu d'autoriser le comité de sélection à embaucher un ou une secrétaire réceptionniste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2016-08-256**

**Offre achat photocopieur**

**Le conseiller, Marcel Langlois se retire en mentionnant qu'il a un intérêt dans le présent sujet.**

Considérant que suite à l'offre de vente d'un photocopieur par la municipalité qu'une seule offre a été déposée sous enveloppe scellée ;

Le dépanneur de la Place : 75\$

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu d'accepter l'offre faite par le dépanneur de la Place.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Le conseiller, Marcel Langlois revient à la table des délibérations.**

**Présentation du projet de règlement #2016-367 adoptant un code sur l'éthique et la déontologie des élus de la Municipalité de Tingwick par le conseiller, Ghislain Gagnon**

Le conseiller, Ghislain Gagnon présente le projet de règlement #2016-367 relatif à l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus.

*La Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010 crée une obligation à toutes les municipalités locales au Québec d'adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus.

Conformément à cette loi, le conseil municipal de Tingwick adoptera le règlement #2016-367 qui énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et des règles déontologiques qui doivent guider les membres du conseil dans l'exercice de leurs fonctions.

Les valeurs éthiques des membres du conseil retenues dans ce code sont les suivantes :

- soutenir la vie démocratique;
- servir l'intérêt général;
- protéger la confiance du public;
- la loyauté envers la municipalité;
- l'intégrité;
- la transparence;
- l'impartialité;
- la recherche de l'équité;
- la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- la compétence;
- la diligence;
- le respect envers les autres membres du conseil, les officiers, les employés et les citoyens;

- l'honneur;
- l'objectivité.

Les règles déontologiques énoncées dans ce code concernent, notamment, l'indépendance de jugement eu égard aux intérêts personnels des membres du conseil, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites, les dons et autres avantages, l'utilisation de biens, des services ou des ressources de la municipalité ainsi que l'après-mandat des membres du conseil.

Le code impose l'obligation à tout membre du conseil à participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale dans les 6 mois du début du mandat. Il impose également l'obligation pour tout membre de déclarer sous serment qu'il exercera ses fonctions dans le respect du code d'éthique et de déontologie et qu'il s'engage à respecter les règles d'après-mandat.

Le code prévoit les sanctions s'il y a inconduite de la part d'un membre du conseil et la manière de porter plainte.

Le règlement #2016-367 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus de Tingwick sera adopté à la séance ordinaire du conseil municipal de Tingwick le lundi 12 septembre 2016.

**2016-08-257**

**Avis de motion : Règlement #2016-367 adoptant un code sur l'éthique et la déontologie des élus de la Municipalité de Tingwick**

La conseillère, Suzanne Forestier donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera présenté pour adoption le règlement #2016-367 adoptant un code sur l'éthique et la déontologie des élus de la Municipalité de Tingwick.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

**Présentation du projet de règlement #2016-368 adoptant un code sur l'éthique et la déontologie des employés de la Municipalité de Tingwick par la conseillère, Suzanne Forestier**

Conformément aux dispositions des articles 2, 16 et 18 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* Je vous informe que le projet de règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie municipaux de la Municipalité de Tingwick propose :

1. D'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique;
2. D'énoncer les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre d'employé de la Municipalité de Tingwick;
3. D'assurer l'adhésion explicite des employés de la municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques applicables.

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu le lundi 12 septembre 2016.

**2016-08-258**

**Avis de motion : Règlement #2016-368 adoptant un code sur l'éthique et la déontologie des employés de la Municipalité de Tingwick**

Le conseiller, Ghislain Gagnon donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera présenté pour adoption le règlement #2016-368 adoptant un code sur l'éthique et la déontologie des employés de la Municipalité de Tingwick.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit règlement est remise aux membres du conseil, le tout

conformément à la loi.

**Renouvellement contrat entretien lumières de rues : J. Marc Laroche, entrepreneur électricien  
La résolution numéro 2016-08-259**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Marcel Langlois et résolu de renouveler le contrat d'entretien des lumières de rues avec J. Marc Laroche, entrepreneur électricien pour une somme de 950\$ pour les 12 premières sorties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2016-08-260**

**Collectes supplémentaires pour les plastiques agricoles : 2 à 3 collectes**

**Le maire, Réal Fortin se retire de la table des délibérations et fait mention qu'il a un intérêt dans le prochain sujet.**

Considérant que suite à la première collecte de plastique agricole il fut convenu d'ajouter 2 à 3 collectes étant donné le grand volume recueilli;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu d'accepter les 2 à 3 collectes supplémentaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Le maire, Réal Fortin revient à la table des délibérations.**

**2016-08-261**

**Nomination responsables dons Sentiers Les Pieds d'Or : Mme Antoinette Crête et M. Gaston Plourde**

Considérant qu'il est possible pour les gens qui utilisent le Sentier Les Pieds d'Or de remettre des dons pour l'entretien de celui-ci;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Marcel Langlois, il est résolu que la Municipalité de Tingwick nomme Madame Antoinette Crête et Monsieur Gaston Plourde, responsables pour faire les vérifications des sommes reçues de les apporter au bureau administratif afin qu'une confirmation des sommes soit faite. Par la suite les sommes seront retournées en totalité pour l'entretien du sentier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2016-08-262**

**Prolongation ou changement protocole incendie secteur Trois-Lacs**

Considérant qu'après une rencontre avec le Ministère de la Sécurité Publique et une demande de médiation au MAMOT la Ville d'Asbestos reste sur ses positions quant à l'entente de desserte incendie;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère, Suzanne Forestier, il est résolu :

1. de ne pas demander de médiation.
2. qu'à compter du 1er septembre 2016 le service de sécurité incendie de Tingwick répondra aux appels provenant de son territoire dit «Trois-Lacs» autrefois desservies par Asbestos.
3. de demander à la Ville de Danville s'ils acceptent d'être appelés en entraide s'il y a une intervention dans ce secteur.
4. d'offrir nos services incendie à la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick dans leur secteur dit «Trois-Lacs».

5. d'informer le coordonnateur du schéma de couverture de risque M. Martin Leblond du changement de protocole pour ce secteur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Lettre de remerciement suite au départ de Mme Martine Lebeau à titre de secrétaire-réceptionniste**  
**La résolution numéro 2016-08-263**

Il est proposé par la conseillère, Suzanne Forestier, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick suite au départ de Mme Martine Lebeau transmette une lettre de remerciement pour l'excellent travail accompli.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2016-08-264**

**Remboursement factures parc école : surplus cumulé non affecté**

Considérant que la Municipalité de Tingwick s'est engagée à participer financièrement au projet du parc école;

Considérant que des avances de fonds devaient provenir de la Commission scolaire et remboursé par la Municipalité de Tingwick en janvier 2017;

Considérant que la municipalité possède un surplus cumulé non affecté;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que la Municipalité de Tingwick emprunte dans son surplus cumulé non affecté une somme maximale de 75 000\$ pour les travaux du parc école.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2016-08-265**

**Nomination dossiers : Mme Marjolaine Vaudreuil, conseillère**

Il est proposé par la conseillère Suzanne Forestier, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu que la conseillère, Marjolaine Vaudreuil soit nommée pour effectuer des levées de fonds pour le parc école.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2016-08-266**

**Démission de Mme Marjolaine Vaudreuil, conseillère : entretien parc à l'ombre des Pins et nomination de M. Pierre-Luc Pépin**

Considérant que le 18 juillet 2016 Mme Marjolaine Vaudreuil a été nommée au poste de conseillère de la Municipalité de Tingwick;

Considérant que Mme Vaudreuil possède un contrat d'entretien du parc à l'ombre des Pins;

Considérant que Mme Vaudreuil met fin au contrat d'entretien à compter de son assermentation;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Suzanne Forestier, il est résolu que Mme Vaudreuil soit remboursée au prorata du travail exécuté et embauche M. Pierre-Luc Pépin pour poursuivre le contrat de Mme Vaudreuil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2016-08-267**

**Formation ADMQ «L'ABC du guide de l'employeur» : 295\$**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette et résolu que la directrice générale, Chantale Ramsay soit autorisée à participer à la formation de l'ADMQ «L'ABC du guide de l'employeur» pour la somme de 295\$. Les frais inhérents lui seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Le maire, Réal Fortin invite les citoyens à la période de questions.**

Des questions sont posées sur les sujets suivants : temps de réponse des services d'urgence, ordre du jour dans le Rassembleur, travaux 8<sup>e</sup> rang, dépenses et revenus Sentier Les Pieds d'Or et correction du Rassembleur.

**2016-08-268**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Forestier, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que la présente séance soit levée. (20h10)

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

%%

\_\_\_\_\_  
**Chantale Ramsay**  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
**Réal Fortin**  
Maire

%%

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

**Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2016-08-235, 2016-08-238, 2016-08-245, 2016-08-246, 2016-08-247, 2016-08-248, 2016-08-249, 2016-08-251, 2016-08-252, 2016-08-253, 2016-08-255, 2016-08-259, 2016-08-260, 2016-08-264 et 2016-08-267.**

\_\_\_\_\_  
**Chantale Ramsay**  
Directrice générale & secrétaire-trésorière

%%

**Je, Réal Fortin, maire suppléant atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.**

\_\_\_\_\_  
**Réal Fortin, maire**

%%